Document valable pour Novembre 2021

INFO TESTS

Test d'accès aux préparations de catégories A et B	
Déroulement du test	Passage d'un test de positionnement où seront vérifiées les capacités d'analyse, de synthèse, de réflexion et de rédaction des candidats. Ce test permettra de mesurer les prérequis nécessaires pour entrer en préparation (*Durée : 3 heures*).
Résultat du test et préconisation d'orientation	A l'issue des corrections et sur avis du comité pédagogique, le résultat des tests sera communiqué individuellement avec copie à la collectivité, d'ici la fin du mois de janvier 2022. L'une des trois préconisations d'orientation suivantes sera proposée : 1. **Un accès direct à la préparation** : les prérequis sont suffisants pour intégrer le dispositif de préparation. 2. **Un enchaînement – formation tremplin – entrée en préparation :** Les résultats au test de positionnement révèlent que les prérequis nécessaires à l'entrée en formation sont insuffisants mais peuvent être améliorés en intégrant une mise à niveau *(formation tremplin).* *La collectivité employeur devra donner son accord pour suivre la formation tremplin* 3. **La redéfinition du projet de préparation :** les résultats obtenus au test ne permettent pas l'entrée sur les dispositions précitées. L'agent se situe dans une position de « redéfinition de son projet de préparation concours/examen » et le projet initialement visé devra être revu et discuté avec la collectivité employeur. Le CNFPT pourra orienter les agents concernés vers une offre catalogue destinée à renforcer leurs acquis afin de se représenter au prochain test dans de meilleures conditions.

Test d'accès aux préparations de catégorie C	
Déroulement du test	Passage d'un test de positionnement portant sur la compréhension de textes et l'expression écrite qui permettra de vérifier le niveau de maîtrise de la langue française (syntaxe, vocabulaire, qualité rédactionnelle, *durée : 2 heures*). Et d'autre part sur les mathématiques (nombres entiers et décimaux, opérations et calculs simples, problèmes, *durée : 2 heures*) pour les grades concernés par des épreuves de mathématiques.

Test d'accès aux préparations de catégorie C (suite)	
Résultat du test et proposition d'orientation	A l'issue des corrections et sur avis du comité pédagogique, le résultat des tests sera communiqué individuellement avec copie à la collectivité, d'ici la fin du mois de janvier 2022. L'une des trois préconisations d'orientation suivantes sera proposée : 1. **Un accès direct à la préparation** : les prérequis sont suffisants pour intégrer le dispositif de préparation. 2. **Un enchaînement – formation tremplin – entrée en préparation :** Les résultats au test de positionnement révèlent que les prérequis nécessaires à l'entrée en formation sont insuffisants mais peuvent être améliorés en intégrant une mise à niveau *(formation tremplin)* puis dans la foulée une entrée en préparation. *La collectivité employeur devra donner son accord pour suivre la formation tremplin* 3. **Un accès au PASS FORMATION - Accès à la préparation éventuellement différé :** Les résultats au test de positionnement révèlent que les prérequis nécessaires à l'entrée en formation de préparation sont insuffisants mais peuvent être améliorés en intégrant une **formation dont le parcours sera adapté à ses besoins.** A l'issue de cette formation, l'agent pourra alors intégrer directement la préparation au concours suivante sans avoir à passer à nouveau le test. *La collectivité employeur devra donner son accord pour suivre cette formation*

RAPPEL :

- La présence au test de positionnement est **obligatoire**, sauf cas de force majeure dûment justifié. A défaut la demande d'inscription serait automatiquement annulée.
- Vous pouvez consulter des modèles de tests antérieurs sur notre site internet : MODELE TESTS ORIENTATION

MERCI !

PERMANENCE D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE
02 38 78 94 94

Pour la bonne réalisation du test en ligne, nous invitons tous les agents à se connecter dès que possible à la page du test sur la plateforme FORMADIST et à regarder les 3 tutoriels mis à disposition.

La délégation Centre-Val de Loire sera à votre disposition pour toute demande d'assistance par téléphone (02 38 78 94 94) aux dates et horaires suivants :

- **Jeudi 18 novembre de 13h30 à 17h30**
- **Vendredi 19 novembre de 8h30 à 12h30**
- **Vendredi 26 novembre de 13h30 à 16h30**